

[Aménagement des examens : baccalauréat technologique, évaluation des compétences expérimentales de la série STL](#) [1]

## **Baccalauréat technologique - Évaluation des compétences expérimentales de la série STL - session 2022**

Note de service du 14 mars 2022

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* - N° 12 du 24 mars 2022

Le point III de la note concerne l'aménagement de l'épreuve à l'attention des candidats présentant un handicap. Des instructions relatives aux situations particulières pour lesquelles une dispense de l'évaluation des compétences expérimentales peut être accordée, sont mentionnées dans la note de service relative aux définitions d'épreuves n° 2002-014 du 11 février 2020.

Les adaptations accordées peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation, voire l'adaptation du support lui-même. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que la situation retenue permette que des compétences expérimentales soient mises en œuvre par le candidat afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puisse passer l'épreuve, sans toutefois que soient dénaturées les compétences expérimentales évaluées.

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

### **Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagement-des-examens-baccalaur%C3%A9at-technologique-%C3%A9valuation-des-comp%C3%A9tences-0>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo12/MENE2205492N.htm>